



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

---

*Commission de l'emploi et des affaires sociales*

---

**2013/XXXX(INI)**

20.6.2013

## **PROJET D'AVIS**

de la commission de l'emploi et des affaires sociales

à l'intention de la commission des affaires économiques et monétaires

sur le semestre européen pour la coordination des politiques économiques:  
mise en œuvre des priorités pour 2013  
(2013/XXXX(INI))

Rapporteure pour avis (\*): Verónica Lope Fontagné

(\* ) Commission associée – article 50 du règlement

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission de l'emploi et des affaires sociales invite la commission des affaires économiques et monétaires, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. se félicite du fait que certains États membres ont remis des rapports sur leurs progrès dans la réalisation des objectifs UE 2020, dans certains cas en exposant les grandes lignes des projets correspondant à ces objectifs; demande à tous les États membres d'inclure ces rapports dans leurs contributions au Semestre européen 2014;
2. reconnaît que les recommandations spécifiques par pays de cette année sont particulièrement importantes car les États membres définissent leurs priorités en termes d'investissements pour la politique de cohésion dans le contexte du prochain cadre financier pluriannuel (CFP); demande dans ce contexte que les crédits de l'Union soient davantage ciblés sur les politiques de croissance et d'emploi, notamment sur la lutte contre le chômage des jeunes;
3. se félicite du fait que plusieurs États membres ont adopté de vastes réformes du marché du travail visant à améliorer la résilience du marché du travail, en introduisant une plus grande flexibilité, interne et externe, en réduisant la segmentation et en facilitant la transition d'un emploi à l'autre;
4. fait observer que tous les États membres ont reçu des recommandations eu égard à une participation élevée au marché du travail; demande aux États membres ayant des taux de chômage élevés de renforcer, après consultation des partenaires sociaux, les mesures actives en faveur de l'emploi, telles que la formation et les services de l'emploi, et de mettre en place d'autres réformes visant à faciliter l'accès à l'emploi, à prévenir les retraits anticipés du marché du travail, à réduire le coût de la main-d'œuvre et à lutter contre la segmentation du marché du travail;
5. rappelle que la situation des jeunes chômeurs est particulièrement inquiétante et que des mesures urgentes sont nécessaires; demande un Pacte européen pour l'emploi des jeunes qui mette en œuvre les mesures convenues depuis longtemps déjà et engage de nouvelles ressources et mesures pour lutter contre le chômage des jeunes;
6. se félicite de l'adoption de la Garantie pour la jeunesse par le Conseil et de l'affectation de 6 milliards d'euros à l'initiative pour l'emploi des jeunes, dans le cadre du prochain CFP; demande aux États membres de mettre en œuvre des dispositifs de garantie pour la jeunesse;
7. encourage la Commission à poursuivre les travaux du groupe d'action en faveur de l'emploi des jeunes afin d'aider les États membres ayant les taux de chômage des jeunes les plus élevés à reprogrammer les fonds structurels de l'Union pour cibler les jeunes; se félicite de l'intention de la Commission de s'appuyer sur le portail européen sur la mobilité de l'emploi (EURES), en intensifiant et élargissant ses activités, et notamment en encourageant la mobilité des jeunes;

8. souligne que des mesures spécifiques sont nécessaires pour renforcer la participation des femmes, des travailleurs plus âgés et des travailleurs handicapés au marché du travail, en veillant à ce qu'il y ait des initiatives efficaces pour retourner vers l'emploi et y rester; rappelle que la qualité, le caractère abordable et accessible des services liés à l'éducation des jeunes enfants et à la garde d'enfants jouent un rôle essentiel;
9. souligne que les chômeurs de longue durée devraient être soutenus par des mesures d'activation telles que les programmes de transition de l'aide sociale au travail et au moyen de systèmes d'allocations adaptés permettant de rétablir un lien avec le marché du travail;
10. rappelle que le grand potentiel du secteur des services en termes d'économie et d'emploi reste encore inexploité; demande la mise en œuvre intégrale et appropriée de la directive européenne sur les services; demande aux États membres de supprimer les barrières dans le secteur du commerce de détail et les restrictions excessives en ce qui concerne les services professionnels et les professions réglementées;
11. rappelle l'inadéquation des compétences et les goulets d'étranglement dans de nombreuses régions et de nombreux secteurs et l'inaptitude de certains systèmes d'enseignement et de formation à faire face aux exigences du marché; se félicite des réformes des systèmes d'enseignement et de formation professionnels entreprises par plusieurs États membres afin d'adapter les qualifications et compétences aux besoins du marché du travail, notamment celles des jeunes; rappelle que presque tous les États membres doivent prendre des mesures supplémentaires et investir davantage dans l'éducation et la formation;
12. fait observer que la crise a eu des incidences graves et durables sur les taux de chômage des États membres et leur situation sociale, ce qui a entraîné des augmentations insoutenables de la pauvreté et de l'exclusion sociale, y compris de la pauvreté des enfants, du nombre de sans-abris, de la pauvreté au travail et du surendettement des ménages; demande, dans ce contexte, aux États membres de renforcer les filets de sécurité et d'assurer l'efficacité des systèmes de protection sociale qui s'occupent des personnes touchées;
13. se félicite du fait que cette année, de nombreux États membres ont consenti des efforts supplémentaires pour associer les parlements nationaux, les partenaires sociaux et la société civile à l'élaboration de leurs programmes de réforme nationaux; souligne que l'engagement de toutes les parties prenantes dans le développement des réformes nécessaires est essentiel pour leur mise en œuvre et leur réussite.